



Risque incendie 2020 : tous concernés !

La Région Sud et la ville d'Hyères mobilisés aux côtés du Parc national de Port-Cros

Le 20/07/2020

Dans un contexte de forte sécheresse, la campagne de prévention incendie 2020 est officiellement lancée depuis le 1^{er} juillet avec l'arrivée de cinq jeunes de la Garde Régionale Forestière sur le territoire. Mobilisés pour aller à la rencontre des habitants et des visiteurs, leur mission est de sensibiliser au risque incendie. Ce dispositif d'information se poursuit pendant tout l'été et intègre les mesures de sécurité sanitaire.

Un dispositif d'information qui a fait ses preuves

Depuis les incendies de forêt de 2017, le Parc national se mobilise avec tous ses partenaires dans un contexte de risque accru et de forte fréquentation touristique des îles d'or. Force est de constater que si 91% des visiteurs de l'île de Porquerolles sont informés du risque incendie de forêt, seulement 51% associent ce risque à la cigarette. Celle-ci est donc strictement interdite sur les îles, les plages et les sentiers de promenade, tout contrevenant encourant une amende de 135 €

Dès 2018 puis en 2019, le Parc national de Port-Cros renforce ce dispositif d'information sur le risque incendie de fermeture des massifs par l'observation depuis les points culminants, un affichage et le recrutement et la formation de saisonniers. Cette campagne de prévention et de sensibilisation permet d'informer les visiteurs qui se rendent dans les massifs forestiers à destination des îles d'or. Le dispositif régional **Guerre du feu** est mis en œuvre en concertation avec la ville d'Hyères, la compagnie maritime TLV-TVM et les services de l'Etat.

En 2020, cette information se déploie au départ de la Tour fondue vers l'île de Porquerolles, sur la presqu'île de Giens (Hyères) et au cap Lardier (La Croix Valmer).

Contact presse : Sophie Lecat
Tél : +33 (0)6 32 37 35 36
sophie.lecat@portcros-parcnational.fr

Parc national de Port-Cros

Cinq jeunes gardes forestiers mobilisés

Cette information est assurée par une équipe de cinq jeunes de la Garde Régionale Forestière (GRF). Âgés de 18 à 25 ans, ces jeunes gardes ont suivi une formation préalable dispensée par la région Sud à l'exercice de leurs missions complétée par une formation avec les agents du Parc national. Ils sont ainsi prêts à informer et prévenir le risque incendie dans les meilleures conditions.

Aux abords des espaces naturels et forestiers et aux côtés des agents du Parc national de Port-Cros, ils jouent un rôle essentiel de médiation sur le terrain, en patrouillant dans les espaces naturels.

Leur mission consiste à rappeler les principes élémentaires de sécurité aux visiteurs. Ils informent sur les gestes et comportements à éviter, les règles d'accès au massif et les bons réflexes qui peuvent sauver des vies.

Les mesures de sécurité spécifiques liées à la crise sanitaire ont été prises en compte.

A la tour fondue, des « crieurs de quai » invitent à la vigilance par un moyen original de sensibilisation à la façon des « crieurs de rue ».

En complément, les jours de fermeture des massifs forestiers, le Collectif d'Initiative pour l'Environnement du Territoire des Maures (CIETM) déploie des équipes de sensibilisation en renfort aux embarcadères vers les îles, à la Tour fondue (Hyères), au Port Saint-Pierre (Hyères) et au port du Lavandou.

Ces moyens bénéficient d'un cofinancement de la Région Sud et du soutien de la GMF.

Fermeture des massifs forestiers du Var

Une carte est publiée chaque jour avant 19h pour la journée du lendemain, sur le site internet de la Préfecture (DDTM) dans le Var. Elle renseigne sur le niveau de danger feu de forêt massif par massif. Du 19 juin au 20 septembre, un bulletin du risque incendie du jour est publié selon le degré d'exposition des massifs forestiers.

<http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html>

Lorsque les massifs sont classés en rouge ou en rouge extrême pour le risque incendie, l'accès aux massifs boisés est interdit et seules quelques pistes restent accessibles à Port-Cros et Porquerolles. Sur l'île de Port-Cros, en cas de risque extrême seul le village est accessible.

<http://www.portcros-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-port-cros/la-reglementation/reglementation-terre/fermeture-des-massifs>

L'appli prévention pour smartphone vous renseigne sur les modalités d'accès aux massifs forestiers en fonction du niveau de risque incendie dans un massif. Elle permet de lancer une alerte en cas d'incendie, de prendre des photos et de les transmettre sur une base de données.

Plus d'information :

<https://www.maregionsud.fr/actualites/detail/dangers-incendie-forets-tous-concernes>

